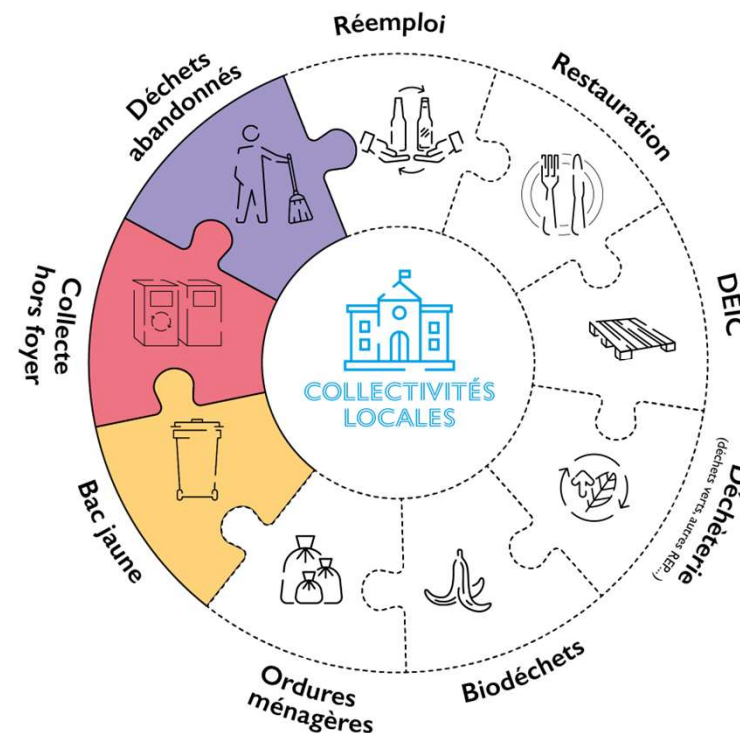


COLLECTE SUR L'ESPACE PUBLIC et LUTTE CONTRE LES DECHETS d'EMBALLAGES ABANDONNES

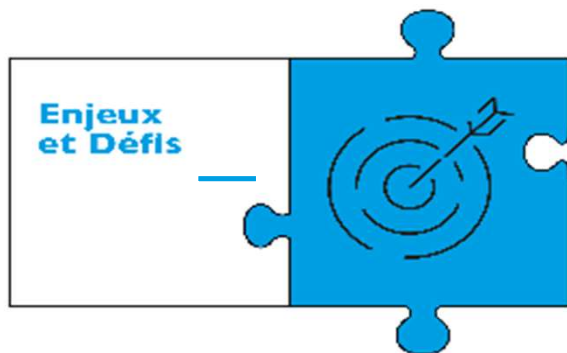
Territoire de Belfort – 16 novembre 2023



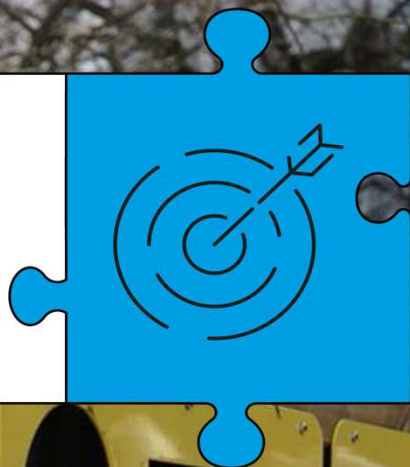
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Réunion en 3 parties



**Enjeux
et Défis**



**Enjeux
et défis**



Citeo, société agréée pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Un statut privé



**Une mission
d'intérêt général**



Sans but lucratif



**Sous agrément
d'Etat**

Acteur de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) :

Ce modèle engage les metteurs en marché de produits emballés et de papiers graphiques à **financer ou organiser la gestion de la fin de vie des emballages et papiers.**

Pour ce faire, les entreprises ont fondé Citeo il y a plus de 30 ans.

Citeo développe des services d'écoconception, de tri et de recyclage grâce à une action mutualisée des entreprises clientes et en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels du tri et du recyclage

Le résultat de ces 30 ans de mobilisation

89 %

de trieurs parmi les Français,
dont 51 % systématiquement
(soit une moyenne de 54 kg d'emballages
et 15 kg de papiers triés / an / habitant)



72 %

de taux de
recyclage
des emballages
ménagers



62 %

de taux de
recyclage
des papiers

3,8 M

de tonnes
d'emballages
ménagers
recyclées

1 M

de tonnes
de papiers
recyclées

Des entreprises qui s'engagent !

13 milliards en 30 ans

Réduction à la source & réemploi

- -30 % de poids pour les canettes en 30 ans
- 400 K€ pour les Appels à Projets Réemploi

Utilisation de matière recyclée

- Jusqu'à 100 % de rPET dans les bouteilles d'eau
- 60 % de carton recyclé en moy dans les emb en carton

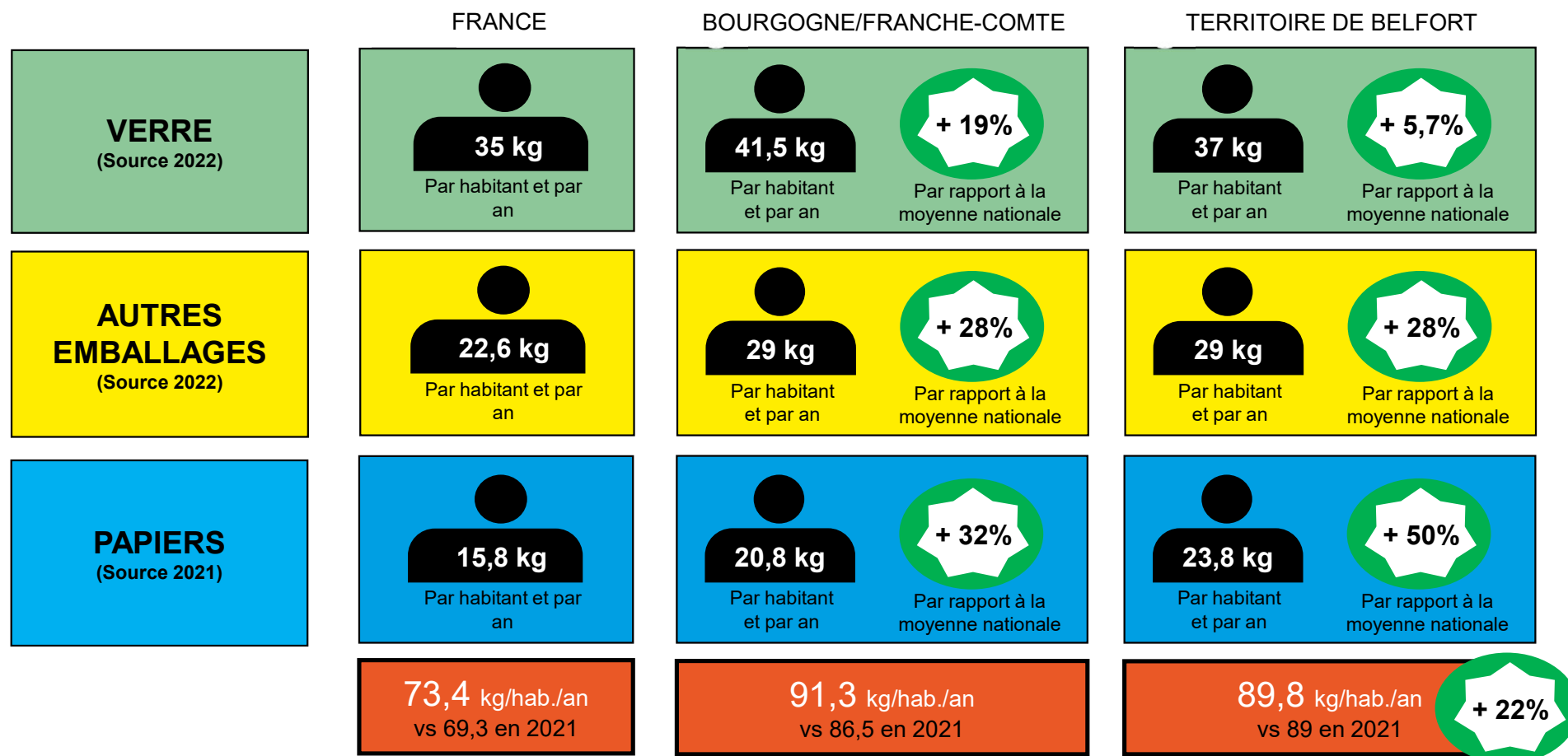
Amélioration de la recyclabilité

- 65 % des 1,1 Mt emb en plastique sont recyclables
 - 20 % sont en voie d'évolution (écoconception/R&D)
- ➔ objectif 100 % en 2025 !

Information du consommateur sur le bon geste de tri

- Plus de 40 milliards d'emballages porteurs de la consigne de tri !

Vos performances de tri en 2022



Soutiens financiers au fonctionnement du bac jaune

Un soutien à la communication

Un soutien à la tonne recyclée

Un soutien aux Ambassadeurs du tri

Un soutien pour la valorisation des refus de tri

Un soutien lié à un plan d'actions

Un soutien au suivi des coûts

2022	Grand Belfort	Sud Territoire	SMICTOM ZSV
Milieu	Urbain	Rural	
Soutiens totaux	1 412 K €	499 K €	867 K €
Soutiens totaux par habitant	13,71 €	21,17 €	21,94 €
Soutien moyen au national par habitant et par milieu	9,40 €	12,5 €	

ETUDE CEPOM 2021

Au national

POINTS CLÉS

25 % du poids des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont des **emballages et des papiers**

262 KG d'OMr sont jetés chaque année par les Français

54 KG par habitant et par an (masse sèche hors humidité) d'**emballages et de papiers** échappent ainsi à la collecte sélective

3,5 millions de tonnes d'**emballages et de papiers** supplémentaires pourraient être collectés sélectivement et triés pour un recyclage

TOP 3 des matériaux restant dans les OMr, tous milieux confondus : **les emballages plastiques, les emballages en papier-carton et les papiers**



En Région BFC

40,7 kg/hab/an d'emballages et papiers restant dans les OMr

54 kg/an/hab au national

88,9 kg/hab/an* d'emballages et papiers recyclés

70 kg/an/hab au national

Ce qu'il faut retenir

La région présente une quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr nettement plus faible que la moyenne nationale. La performance de la collecte sélective est aussi bien meilleure.

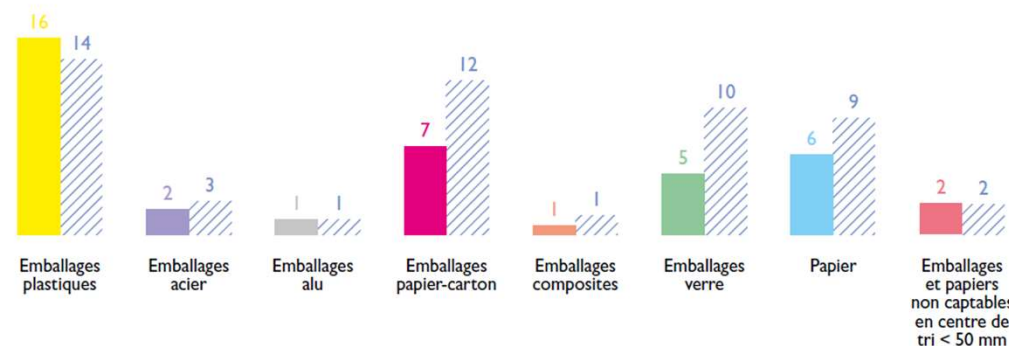
La tarification incitative est significativement mise en place et l'habitat est plus rural que la moyenne nationale.



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



* Données 2019.

Corbeilles de Rue : le gisement de la consommation nomade

250 000 tonnes par an de déchets (recyclables et non recyclables) dans les corbeilles de rue en France (estimation), soit **3,7 kg** par habitant par an (vs 262 kg pour les OMr)

47 % d'emballages et papiers dans les corbeilles de rue (vs 25 % pour les OMr)

1,6 KG d'emballages et de papiers par habitant par an (hors humidité)

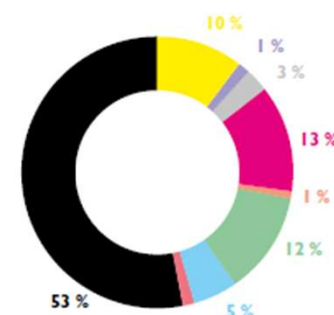
La hiérarchie des emballages et des papiers restants dans les corbeilles de rue est différente que pour les OMr : les emballages en plastique n'arrivent qu'en 3^e position après les cartons et les emballages en verre.



Composition des corbeilles de rue

Composition moyenne du contenu des corbeilles de rue

3,3 tonnes d'OMr - 33 échantillons
Fiabilité des résultats :



Dont emballages plastiques : 0,5 %
Dont emballages acier : 0,2 %
Dont emballages alu : 0,3 %
Dont emballages papier-carton : 0,1 %
Dont emballages verre : 0,2 %
Dont papier : 0,2 %



47 % du contenu des corbeilles sont des emballages et papiers

- Emballages plastiques
- Emballages alu
- Emballages composites
- Papier
- Emballages acier
- Emballages papier-carton
- Emballages verre
- Emballages et papiers non captés en centre de tri < 50 mm
- OMr, films non-emballages, autres et fines

Collecte hors foyer et déchets abandonnés, quand ces sujets deviennent un enjeu fort pour les territoires



**1ère attente
locale**
pour plus d'un habitant
sur deux !*

**Préoccupation essentielle
de vos habitants**



La propreté dans
**le top 3
des dépenses
municipales***

**Poids dans
les dépenses locales**



**¼ des dépenses
alimentaires**
des ménages ont lieu
hors domicile

**Evolution des modes
de consommation**



**Succès
rime avec
propreté**

**Attractivité de
votre territoire**

La Loi AGECE renforce les obligations de tri des emballages issus de la consommation nomade hors foyer



Généralisation du tri sur l'espace public

Art. 72.- IV.

« Les producteurs relevant du 1° de l'article L. 541-10-1 et leur éco-organisme prennent en charge, dans les conditions prévues au III du présent article, les coûts afférents à la **généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer**, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée. »



Renforcement des obligations de tri au sein des ERP

Art. L. 541-21-2-2

« Les **exploitants des établissements recevant du public**, au sens de l'article L. 123-1 du code de la construction et de l'habitation, **organisent la collecte séparée des déchets du public reçu dans leurs établissements ainsi que des déchets générés par leur personnel**. Pour cela, ils **mettent à la disposition du public des dispositifs de collecte séparée des déchets d'emballages ménagers** constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique, d'une part, et des biodéchets, d'autre part. »



Collecte Hors foyer

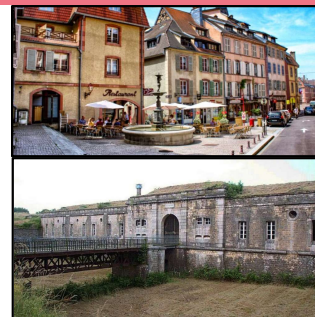
Pour trier partout
tout le temps

Un des enjeux clés d'économie circulaire pour les acteurs du territoire : la continuité du geste de tri entre le domicile et les lieux de consommation nomade



+ SPPGD

(Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets)



L'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le Hors foyer

67 projets hors foyer accompagnés par Citeo, couvrant 5% de la population métropolitaine
dont **52** sur l'**espace public** et **collectés** par le **Service Public (SPPGD)**

▶ LES OBJECTIFS

- **Consolider** et approfondir les connaissances,
- **Assurer** la systématisation et la continuité du geste de tri
- **Enrichir** notre connaissance sur les quantités et la qualité des flux collectés,
- **Préfigurer** les solutions à déployer sur le territoire



© Citeo | novembre 2023

▶ LES PROJETS



rues/espaces publics



Plages



Parcs et Jardins



Transports

DIVERSITÉ DE LIEUX



Exemples de projets

Parcs et Jardins Bacs Thionville

- Mise en place de 17 abris bacs (120l/240l)
- Fin problématique corbeilles qui débordent
- Coût estimatif: 1.500€ (à réévaluer)
- Intégration paysagère



Lieux touristiques CC Lacs et Gorges du Verdon

Mise en place de 40 colonnes EMR et 30 colonnes de verre à l'entrée des plages + Bacs d'OMr à proximité et suppression des corbeilles sur la plage

Résultats

- +43% EMR, +21% verre, + 7 tonnes carton
- Réduction Omr (- 35 tonnes)
- Adaptation au contexte saisonnier via gros volume vs corbeilles
- Evite accès des véhicules de collecte sur la plage



Centre Ville Bacs/Colonnes

Test de mobilier urbain Metz (dispositif PUR)



Abri bacs – Centre Ville de Nice (Promenades)



Colonnes en Centre Ville - Besançon



© 2006 The Authors



Un Appel à Projet

Qui peut candidater :

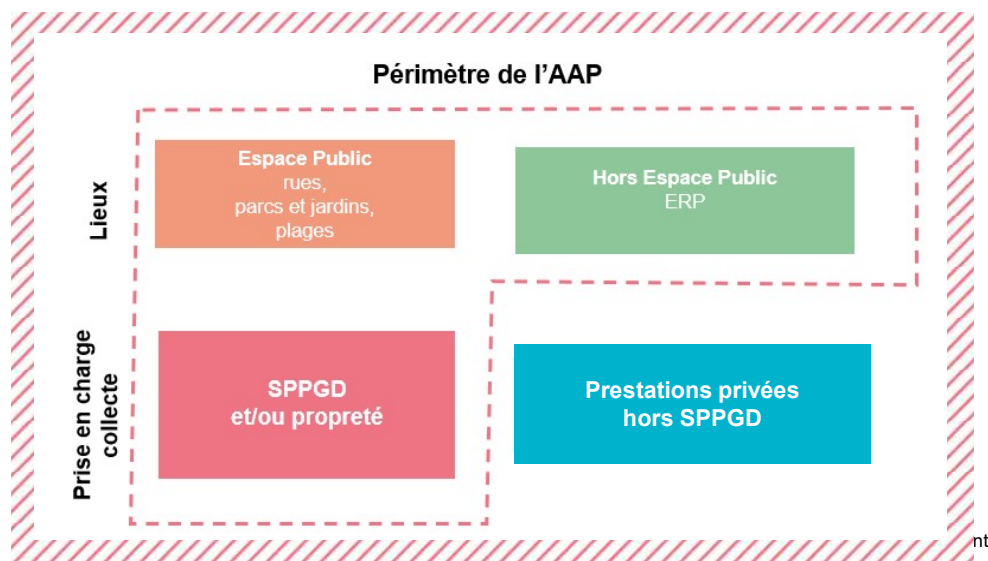


Prioritairement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et groupements intercommunaux compétents au titre de la collecte et/ou de la salubrité pour réaliser les actions de nettoyage

OU



Communes seules compétentes au titre de la collecte et/ou de la salubrité pour réaliser les actions de nettoyage



Financements
62 M€

Pour l'ensemble des titulaires

Un minimum de :

- 30 équipements de pré-collecte ou
- 12.000 € de financements Citeo

Les lieux visés :



Centre-ville
Rues commerçantes
Rues hors centre-ville



Parcs, jardins publics



Quais
Ports de plaisance



Plages
Sites touristique

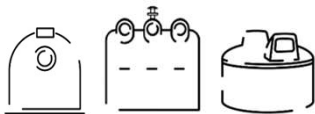


E.R.P
Collectés via SPPGD
(dans la limite de 15% d'équipements prévus au projet)

Les financements



Le financement attribué par Citeo et Adelphe est calculé sur **une base forfaitaire liée au nombre et au(x) type(s) d'équipement(s) par flux éligible et intégrant l'ensemble des coûts du projet**



		Colonne d'Apport Volontaire	Abris-bacs	Corbeilles de rue	Equipements implantation mobiles sur l'espace public	Support de sac
Espaces publics	« Forfait » Légers/ Papiers (en HT)	2.000 € /flux/équipement	1.300 € /flux/équipement	400 € /flux/équipement	200 € /flux/équipement	100 €/flux/équipement
	« Forfait » Verre (en HT)	2.200 € /flux/équipement	1.500 € /flux/équipement	Verre non recommandé – non éligible	200 € /flux/équipement	Verre non recommandé – non éligible
ERP	« Forfait » Légers/ Papiers (en HT)		200 €/flux/équipement			100 €/flux/équipement
	« Forfait » Verre (en HT)		Verre non recommandé – non éligible			Verre non recommandé – non éligible



Déchets abandonnés

Pour préserver
la biodiversité



Des enjeux grandissants autour des déchets abandonnés, sources de nombreuses externalités négatives (biodiversité, santé, activités économiques, etc.)

Le déchet sauvage, symbole de la société de consommation

Ressentiment citoyen pour les déchets abandonnés dans la nature



Impacts sur la biodiversité



Un contexte réglementaire qui se durcit et se traduit dans le cahier des charges Citeo



Directive « SUP » sur les produits en plastique à usage unique 2019/904



Loi AGEC du 10 février 2020

Cahier des charges 2023 filières REP Emballages ménagers

- Article IV.7.a. Résorption des dépôts illégaux
- Article IV.7.b Prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés supportés par les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique et ceux des autres personnes publiques

Un constat fort

80 %

des déchets que l'on trouve dans la mer ont été jetés sur terre.

**source Gestes Propres*

Les déchets abandonnés, de quoi parle-t-on ?

Les différents « régimes » aux yeux de la réglementation

Le cahier des charges d'agrément prévoit **deux régimes** d'accompagnement des collectivités territoriales en charge de la salubrité publique et de leurs groupements,
en fonction de la nature des activités à mener pour éliminer les déchets

régime 1

« Dépôt illégal de déchets abandonnés »

Décharges illégales



Dépôts sauvages



→ La responsabilité de Citeo pourra être engagée dès lors que les emballages présents dans le dépôt excèdent 1 TONNE

Renvoient aux articles R541-112 et suivants du Code de l'environnement

régime 2

« Opérations de nettoyage »

Déchets abandonnés diffus



✓ CEUX SUR LESQUELS CITEO CONCENTRE CES ACTIONS

Renvoient à l'article R541-116 du Code de l'environnement.

Les déchets abandonnés : des causes multiples

L'individu-consommateur

- Incivilité volontaire
- Incivilité involontaire

Le dispositif

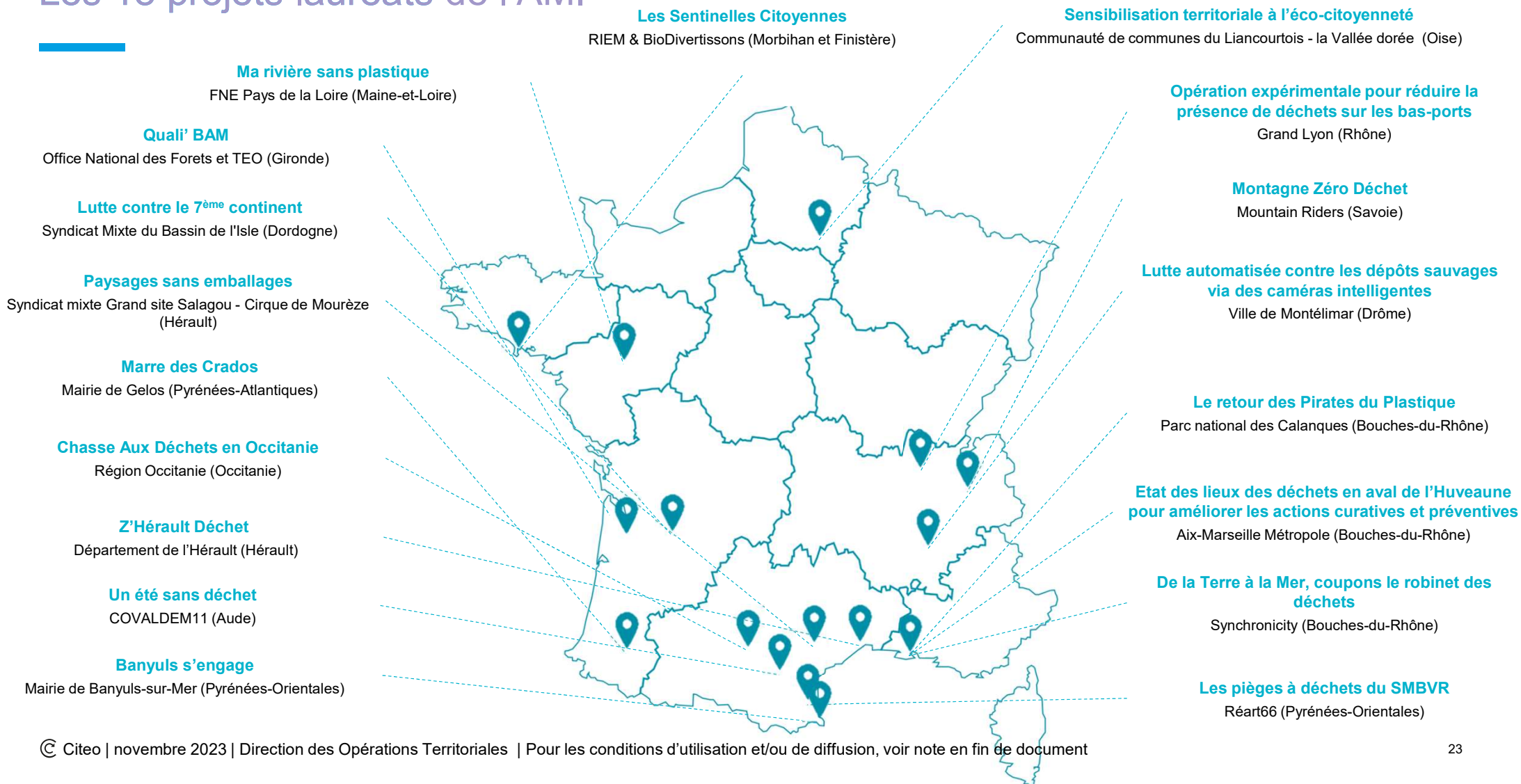
- Juste maillage du nombre de corbeilles
- Adaptation du dispositif au type de lieu (ex. déséquipement pour les espaces naturels)
- Déchets qui tombent au sol à la suite de la collecte des bacs
- Génération de micro-plastiques lors du processus de recyclage

Les aléas

- Intempéries (écoulement et problématique de bassins versants)
- Envols
- Animaux

Impossible à ce stade d'identifier quelle cause explique principalement la présence de déchets abandonnés :
ces causes se complètent et dépendent de chaque cas de figure

Les 18 projets lauréats de l'AMI



Quelques exemples d'actions de lutte contre les déchets abandonnés

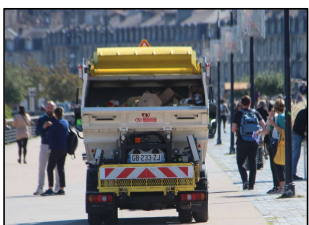
Objectifs et description du projet



- ➔ **Diagnostic** : étude de perception, caractérisation de déchets abandonnés, identification des lieux de dépôts de déchets abandonnés diffus etc.



BORDEAUX MÉTROPOLE



Mesurer la propreté avec des caméras embarquées



Cartographie des hotspots de déchets

Objectifs et description du projet



- ➔ **Curatif** : opération de nettoyage, installation de filets sur le réseau d'eau pluviale, études pour adapter le maillage des corbeilles de rue, etc.



Objectifs et description du projet



- ➔ **Prévention** : installation de panneaux informatifs sur les plages, sensibilisation auprès des publics (scolaires, touristes, professionnels, restaurateurs etc.), incitation au tri pour les événements en plein air



Les financements

Concernant les collectivités territoriales, **les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser** avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: • Plus d'1,5 lit touristique par habitant; • Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % • Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	3,5



Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

Des conditions adaptées aux moyens et aux enjeux de chaque collectivité

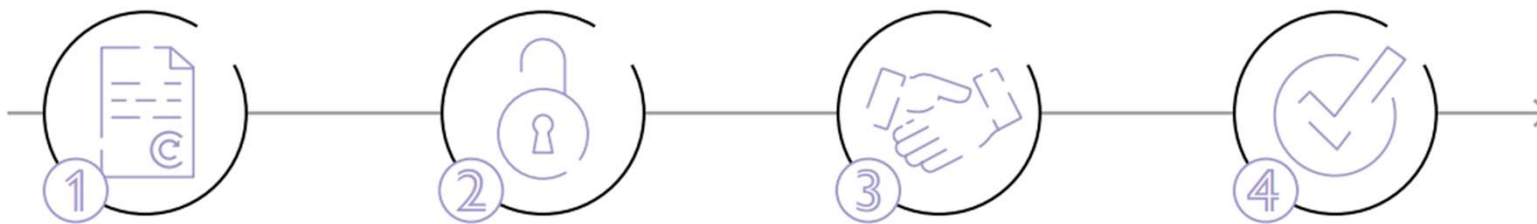
	1 Niveau 1 : Collectivités ou groupement de <u>moins de 5.000 habitants</u>	2 Niveau 2 : Collectivités ou groupement dont la population est comprise entre 5 000 et 50 000 habitants
A la signature et au début de chaque année	Diagnostic territorial : Questionnaire simplifié (Annexe A) 	Diagnostic territorial : - Questionnaire simplifié (Annexe A) - <i>année 1</i> - PLDA Niveau 2 (Annexe C) - <i>années 2 et 3</i> - Actions PLDA prévues (Onglet 1) - Parties prenantes (Onglet 2) - <i>facultatif</i>   
A la fin de chaque année de convention	Bilan des actions : Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement (Annexe B) 	Bilan des actions : - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement (Annexe B) - <i>année 1</i> / PLDA Niveau 2 (Annexe C) – <i>années 2 et 3</i> - Actions PLDA réalisées (Onglet 1) - Résultats et enseignements - Suivi de 6 indicateurs (Onglet 3) Recensement des hotspots (Annexe 4)    

A l'échelle de vos collectivités :

GRAND BELFORT CA	CC DU SUD TERRITOIRE	SMICTOM ZONE SOUS VOSGIENNE
		
102 583 habitants	23 590 habitants	39 264 habitants
Soutien annuel = 218 261 €	Soutien annuel = 45 788 €	Soutien annuel = 35 337 €
Urbain : Belfort 148 000€ Valdoie 16 860 €	Urbain : Delle 18 134€ Beaucourt 16 032 €	Rural : 44 communes
Touristique : Bessoncourt 4 490€ Botans 833 € Andelnans 4 098 €	Rural : 25 communes	
Rural : 37 communes		

Le mode d'emploi pour conventionner avec Citeo

Tout se passe en ligne :



Complétez le formulaire
« Conventionnez avec Citeo »
sur la page dédiée Déchets
abandonnés du site citeo.com :
[Engagez-vous | CITEO](#)

Sous quelques jours,
nous revenons vers vous pour
[créer votre compte sur](#)
[l'espace bénéficiaire dédié](#)
[aux collectivités.](#)

Sur cet espace :
consultez la convention
+ les documents administratifs
selon la taille de votre
collectivité

Vous déposez les
documents complétés sur
votre espace bénéficiaire et
[lancez la convention avec](#)
[Citeo](#)

Une fois les documents validés,
vous pourrez signer la convention en ligne.

Sur votre espace bénéficiaire,
[profitez de tous les outils et](#)
[de l'accompagnement de Citeo](#)
pour déployer et piloter vos actions
de lutte contre les
déchets abandonnés.



Quand candidater ?

Quand vous vous sentez prêt ! Conventions au fil de l'eau

À noter, application d'un prorata temporis semestriel à partir de 2024

Et pour conclure



RDV sur
citeo.com/AAP-hors-foyer



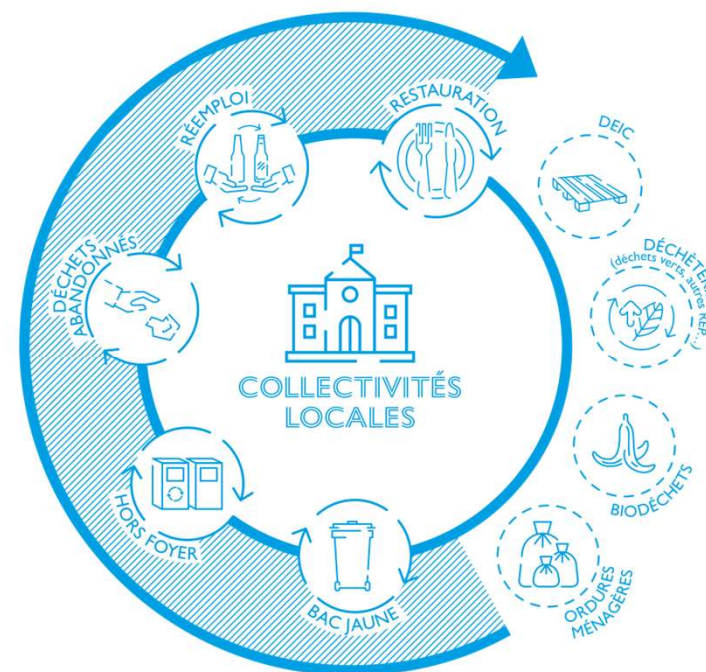
RDV sur
[citeo.com/ prevenir-et-traiter-les-
dechets-abandonnes](https://citeo.com/prevenir-et-traiter-les-dechets-abandonnes)



Votre interlocuteur :
Cyril CORBERY
responsable des opérations
06.99.85.89.35 / cyril.corbery@citeo.com



Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.